

**Complément d'avis n° 2021/01-10
relatif à l'accréditation de
l'École nationale supérieure d'ingénieurs du Mans
de l'Université du Mans
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Rapport suite à injonction demandé dans l'avis n°2021/01-10 concernant la transmission d'un calendrier de travail portant sur l'amélioration la lisibilité du site web ENSIM et sur la consolidation de l'acquisition des sciences humaines et sociales par des enseignements théoriques et des démarches réflexives au sein du syllabus.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École nationale supérieure d'ingénieurs du Mans de l'Université du Mans ;
- Vu la note de synthèse établie par Didier ERASME, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 12 octobre 2021,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte favorablement du rapport suite à injonction transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 12 octobre 2021.



La présidente,
Elisabeth CREPON